

d'Ardeche

SAINT - JUST

MAIRIE

1 Place de la Mairie

07700 SAINT-JUST

D'ARDECHE

Tél: 0475046680 - Fax: 0475987455

Mél: mairie@saintjustdardeche.fr

Le courrier du Maire

Avril 2022



Le mot du Maire

Alors que nous pensions voir la sortie du tunnel, avec la fin de la crise sanitaire due au COVID, nous sommes à présent directement confrontés aux conséquences économiques et sociales de la crise en Ukraine. Tout d'abord, mon équipe et moi-même souhaitons exprimer tout notre soutien et notre solidarité au peuple ukrainien dans les moments difficiles qu'il est en train de vivre. Dans la mesure de nos moyens, nous avons participé activement à la collecte de produits de première nécessité qui ont été envoyés en Ukraine. Un grand merci à tous ceux qui ont généreusement participé à cette collecte.

Le mois d'avril est traditionnellement marqué par une étape importante de la vie de la commune : le vote du budget. Comme j'ai pu vous le dire très régulièrement, l'équilibre de nos finances doit faire l'objet d'une attention de tous les jours. En 2021, nos efforts ont porté leurs fruits, bien sûr au détriment d'investissements indispensables pour la commune, comme par exemple l'entretien de la voirie ou l'achat d'équipements pour l'école. C'est grâce à la vente de plusieurs biens communaux, comme par exemple l'ancienne bibliothèque, que nous avons pu trouver quelques ressources financières complémentaires. Nous avons aussi demandé des efforts supplémentaires au personnel communal puisque nous n'avons pas remplacé un départ à la retraite au service technique, ni un emploi aidé à l'Accueil de la Mairie. Nous les remercions pour les efforts consentis.

Les impôts fonciers, ils vont augmenter cette année: pourquoi avoir pris cette décision?

La baisse drastique de nos dépenses en 2021 a certes permis de sortir les finances du rouge, mais elle laisse la municipalité exsangue. Il n'est pas possible de continuer ainsi à tirer sur la corde des employés communaux trop peu nombreux, de repousser des réparations et entretiens à plus tard.

La vente de nos biens nous permet de financer ponctuellement des équipements, mais pour pouvoir faire face à nos dépenses dans l'avenir, nous avons besoin d'augmenter nos recettes. D'autant que les dotations versées par l'Etat sont en baisse importante et peu compréhensible depuis 2014. Après sollicitation du ministère du budget, un courrier du préfet nous donne un premier élément de réponse: le taux de taxe foncière est inférieur à la moyenne de la strate, ce qui impacte à la baisse nos dotations. C'est par exemple le cas de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

D'autre part, en 2022, nous subissons une véritable explosion de nos « Charges à caractère général ». Par exemple, avant la crise en Ukraine, les tarifs de l'électricité pour l'éclairage Public avait déjà augmenté de +55%. Après le déclenchement de la crise ukrainienne, les tarifs ont été multipliés par 10. Il en est de même pour l'ensemble des charges communales.

J'ai bien conscience que les temps sont difficiles pour chacun de vous et ce n'est pas de gaieté de cœur que le conseil municipal a pris cette décision. Toutefois, la suppression progressive de la taxe d'habitation devrait permettre de réduire l'effort fiscal de chacun. Je peux vous assurer que mon équipe et moi-même sommes attentifs à gérer au mieux les affaires municipales dans l'intérêt de tous.

Des services plus adaptés aux besoins des Saint-Justois

France Services

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? France Services vient à vous !

Les Conseillers de France Services se déplacent désormais sur le territoire intercommunal pour venir à votre rencontre en vous proposant un appui à vos démarches administratives : Direction générale des finances publiques, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Pôle emploi, Allocations familiales, Assurance maladie (CPAM), Assurance retraite, Mutualité sociale agricole (MSA).

Notre commune accueillera des permanences régulières dans les bureaux du CCAS.

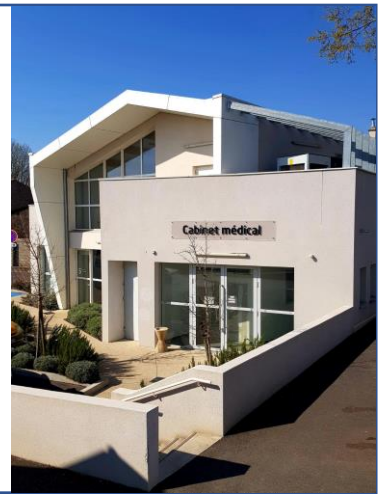
Vous retrouverez le calendrier sur le site de la DRAGA www.ccdraga.fr

Des services plus adaptés aux besoins des Saint-Justois

Nouveau Cabinet Médical

La création de ce nouveau cabinet médical offre de nombreux avantages : il s'agit d'un local neuf, répondant aux normes d'accessibilité, avec des parkings à proximité, et proche de la Mairie, de l'Agence Postale, des écoles, des voies de circulation, ...

Nous constituons ainsi un ensemble cohérent de services de proximité, regroupés et bien placés.



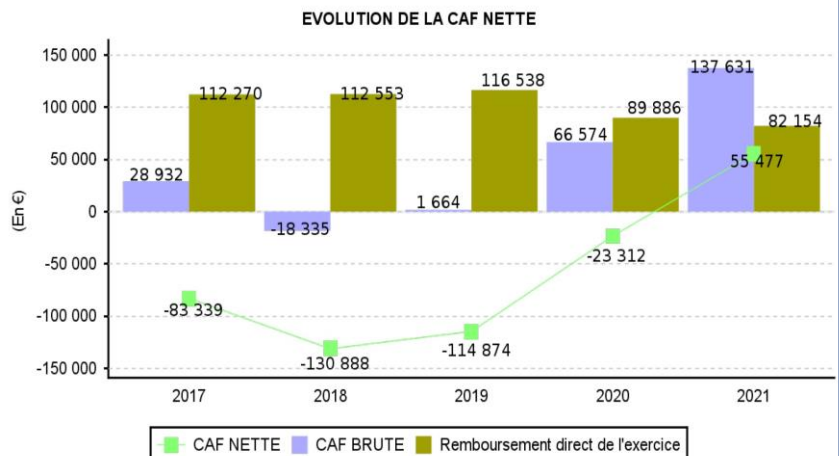
Des services plus adaptés aux besoins des Saint-Justois

Compostage

Un système de compostage partagé sera bientôt installé sur une « placette de compost » sur l'ancienne route de Saint Martin.

BUDGET : Le point des finances 2021

En 2021, pour la première fois depuis 2016, notre commune a retrouvé une Capacité d'Autofinancement (CAF) positive. Ceci nous permet de sortir du « Réseau d'Alerte » dans lequel nous avaient placé la Préfecture et la Direction des Finances Publiques. La menace de « Mise sous Tutelle » s'éloigne donc.



Charges à caractère général

- Cantine
- Energie, électricité, téléphonie, assurances
- Maintenance (ascenseurs, poteaux incendie, chaudière,...)
- **246 100€**
(186 773 € en 2021)

Charges de personnel

- Salaires,
- Cotisations sociales
- ...
- 435 000 €**
(448 337 € en 2021)

Charges de gestion courante

- SIVU, SGGA, Ardèche claire
- Subventions associations, école privée,...
- ... **167 600 €**
(163 266 € en 2021)

BUDGET : Le vote du budget 2022

Le budget 2022 est marqué par une explosion de nos « Dépenses à caractère général », comme par exemple les factures d'énergie, de fournitures,... A titre d'exemple, après le déclenchement de la crise en Ukraine, les tarifs de l'électricité de la commune ont été multipliés par 10.

Avec une inflation annoncée à plus de 4%, les charges pour la commune vont continuer à augmenter, ce qui oblige la commune à augmenter ses ressources par l'intermédiaire des impôts fonciers.

Quant à nos ressources DGF, elles baissent régulièrement depuis de nombreuses années, en passant de 181 000€ en 2012 à 141 000€ en 2022, soit - 22% en 10 ans .